

# Fiche de données de sécurité

## Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

Version: 1.00

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE**

Forme du produit : Mélanges

Code du produit :

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant - Produit d'ambiance pour voiture.

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS  
140 Route des Moulins  
38490 CHIMILIN - FRANCE  
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14  
[richard.paquet@impex.fr](mailto:richard.paquet@impex.fr) - [www.impex.fr](http://www.impex.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : [http://echa.europa.eu/help/nationalhelp\\_contact\\_en.asp](http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                                                                    |      |                              |
|--------------------------------------------------------------------|------|------------------------------|
| Liquides inflammables, Catégorie 2                                 | H225 | D'après les données d'essais |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2          | H319 | Méthode de calcul            |
| Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 | H412 | Méthode de calcul            |

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de données de sécurité

## Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles.  
Ne pas fumer  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P241 - Utiliser du matériel électrique antidéflagrant  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Phrases EUH

: EUH208 - Contient l-Limonène, Beta-pinène, Menthone. Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun autre danger selon les informations des fabricants des composants du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                    | Identificateur de produit                                                  | %           | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ethanol                | (n° CAS) 64-17-5<br>(Numéro CE) 200-578-6<br>(Numéro index) 603-002-00-5   | 20 - 30 %   | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319                                                                                                 |
| l-Limonène<br>(Note C) | (n° CAS) 5989-54-8<br>(Numéro CE) 227-815-6<br>(Numéro index) 601-029-00-7 | 0.5 - 0.9 % | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| Beta-pinène            | (n° CAS) 127-91-3<br>(Numéro CE) 204-872-5                                 | 0.1 - 0.5 % | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Asp. Tox. 1, H304                                                     |
| Menthone               | (n° CAS) 10458-14-7<br>(Numéro CE) 233-944-9                               | 0.1 - 0.5 % | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317                                                                                                |

# Fiche de données de sécurité

## Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui montrer l'emballage. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible). |
| Premiers soins après inhalation           | : Sans objet pour l'utilisation habituelle du mélange. En cas d'inhalation excessive, placer le sujet au grand air; si les troubles persistent faire appel à un médecin.                                                                                                     |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.                                                                                                                                                                      |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Envoyer le sujet chez un ophtalmologiste, s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.                                                             |
| Premiers soins après ingestion            | : Ne pas faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin ; lui montrer l'étiquette.                                                                                                                                                                                       |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau micronisée, mousse, poudres sèches, CO2. |
|--------------------------------|------------------------------------------------|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                       |                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Danger d'incendie                                     | : Ce produit est inflammable.                                                                                                                                                           |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : En cas d'incendie, formation d'oxydes de carbone et de fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé. |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |                                                                                                                                     |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection en cas d'incendie | : Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher le contact avec les yeux et la peau. |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |                                                                                                                           |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures générales | : Éliminer toute source d'ignition.<br>Assurer une bonne ventilation.<br>Éviter le contact avec les yeux et avec la peau. |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# Fiche de données de sécurité

Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles  
PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

## Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lors des opérations de fabrication et de conditionnement du mélange :  
Assurer une bonne ventilation des lieux de stockage et de travail.  
Écarter toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.  
Utiliser des outils qui n'engendrent pas d'étincelles.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver les récipients bien fermés dans un local frais et ventilé.  
Ne pas fumer dans les locaux de stockage.  
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.  
Empêcher la formation de charges électrostatiques dans l'environnement immédiat.  
Éviter tout contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.  
Après ouverture, tout récipient doit être refermé avec précaution.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit d'ambiance pour voiture.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Ethanol (64-17-5) |             |                  |
|-------------------|-------------|------------------|
| France            | Nom local   | Alcool éthylique |
| France            | VME (mg/m³) | 1900 mg/m³       |
| France            | VME (ppm)   | 1000 ppm         |
| France            | VLE(mg/m³)  | 9500 mg/m³       |
| France            | VLE (ppm)   | 5000 ppm         |

# Fiche de données de sécurité

## Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

| Ethanol (64-17-5)      |                      |
|------------------------|----------------------|
| PNEC (Eau)             |                      |
| PNEC aqua (eau douce)  | 0,96 mg/l            |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,79 mg/l            |
| PNEC (Sol)             |                      |
| PNEC sol               | 0,63 mg/kg poids sec |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôles techniques appropriés    | : Vérifier qu'aucun appareil électrique, d'éclairage ou autre, ne puisse être source d'ignition ou de charges d'électricité statique.                                                                                                                                                                                                                                          |
| Protection des mains               | : Lors des opérations de fabrication et conditionnement, éviter le contact avec la peau.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Protection oculaire                | : Eviter le contact avec les yeux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Protection de la peau et du corps  | : Aucune pour l'utilisation prévue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Protection des voies respiratoires | : Éviter toute inhalation excessive des vapeurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres informations                | : Mesures d'hygiène :<br>Lors de la manipulation du mélange pour la fabrication ou le conditionnement :<br>Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail.<br>Se laver les mains après le travail ou avant les pauses.<br>Si contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau et du savon.<br>Si contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau. |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                                            |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| État physique                                          | : Liquide                                  |
| Couleur                                                | : Aucune donnée disponible                 |
| Odeur                                                  | : Caractéristique.                         |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible                 |
| pH                                                     | : Aucune donnée disponible                 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible                 |
| Point de fusion                                        | : Aucune donnée disponible                 |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible                 |
| Point d'ébullition                                     | : 78,5 °C Donnée de l'éthanol              |
| Point d'éclair                                         | : 13 °C Coupe fermée - Donnée de l'éthanol |
| Température d'auto-inflammation                        | : 363 - 425 °C Donnée de l'éthanol         |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible                 |

# Fiche de données de sécurité

## Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

|                                    |                                                               |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Aucune donnée disponible                                    |
| Limites d'explosivité              | : 3 vol % Donnée de l'éthanol<br>19 vol % Donnée de l'éthanol |
| Pression de vapeur                 | : 57 - 60 hPa à 20°C - Donnée de l'éthanol                    |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible                                    |
| Densité relative                   | : $\approx 1$                                                 |
| Solubilité                         | : Dispersible dans l'eau.                                     |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible                                    |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible                                    |
| Viscosité, dynamique               | : Aucune donnée disponible                                    |
| Propriétés explosives              | : Aucune donnée disponible                                    |
| Propriétés comburantes             | : Aucune donnée disponible                                    |

### **9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Les risques de réactivité sont faibles.

En cas d'évaporation d'un volume important de l'éthanol présent dans le mélange, lors des opérations de fabrication, on ne peut exclure un risque d'explosion en milieu confiné.

### **10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable dans les conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions extrêmes d'évaporation en quantité importante, l'éthanol présent dans le mélange peut réagir violemment avec les oxydants forts.

### **10.4. Conditions à éviter**

Sources d'ignition ou de charges électrostatiques, surfaces chaudes, température élevée, flammes.

### **10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants, réducteurs.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

# Fiche de données de sécurité

Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles  
PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

La préparation n'a pas fait l'objet d'étude toxicologique. Bien que non classée nocive par ingestion, cette préparation ne doit être ingérée en aucun cas.  
Les informations suivantes sont disponibles sur l'éthanol, principal composant du mélange :

| Ethanol (64-17-5)          |                 |
|----------------------------|-----------------|
| DL50 orale rat             | 6200 mg/kg      |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 124,7 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
> 20000 mg/kg (OCDE Guide 404 sur lapin) - Donnée sur l'éthanol

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. - Donnée sur l'éthanol

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau :

# Fiche de données de sécurité

Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles  
PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

Contact avec les yeux :

Inhalation :

Ingestion :

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| Ethanol (64-17-5) |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| CL50 Poisson      | 8,14 mg/l Ide                     |
| CE50 Daphnie 1    | 9,268 - 14,221 mg/l Daphnia Magna |
| EC50 72h algae 1  | 5000 mg/l Algues vertes           |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Ethanol (64-17-5) |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| Biodégradation    | 94 % Facilement biodégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Ethanol (64-17-5)                       |      |
|-----------------------------------------|------|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 0,66 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux.  
Les éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau, ni les eaux de surface.  
Contacter l'entreprise locale d'élimination des déchets.

# Fiche de données de sécurité

Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles  
PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1266

N° ONU (IMDG) : UN 1266

N° ONU (IATA) : UN 1266

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : PRODUITS POUR PARFUMERIE

Désignation officielle de transport (IMDG) : PERFUMERY PRODUCTS

Désignation officielle de transport (IATA) : Perfumery products

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Etiquettes de danger (ADR) : 3

:



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Etiquettes de danger (IMDG) : 3

:



#### **IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Etiquettes de danger (IATA) : 3

# Fiche de données de sécurité

Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles  
PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00



## **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

## **14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) D/E

Code de classification (ADR) F1

## **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations UE**

Ne contient pas de substance ayant de restrictions selon l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### **Directives nationales**

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de données de sécurité

## Réf. 163009-2 AIR SPA désodorisant aux huiles essentielles PURE

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 07/12/2016

:

Version: 1.00

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

|                   |                                                                                        |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Acute 1   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                          |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1                     |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3                     |
| Asp. Tox. 1       | Danger par aspiration, Catégorie 1                                                     |
| Eye Irrit. 2      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2                              |
| Flam. Liq. 2      | Liquides inflammables, Catégorie 2                                                     |
| Flam. Liq. 3      | Liquides inflammables, Catégorie 3                                                     |
| Skin Irrit. 2     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                                            |
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                                   |
| H225              | Liquide et vapeurs très inflammables                                                   |
| H226              | Liquide et vapeurs inflammables                                                        |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires     |
| H315              | Provoque une irritation cutanée                                                        |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée                                                    |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux                                                |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques                                            |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme        |
| EUH208            | Contient . Peut produire une réaction allergique                                       |

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*